

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

# **Non, le report de l'âge légal de 60 à 62 n'est pas inévitable**

- Social - Retraites -

Date de mise en ligne : samedi 11 septembre 2010

---

**Démocratie & Socialisme**

---

**Vendredi 10 septembre, sur France-Inter, Bernard Maris affirmait que le report de l'âge légal de date en retraite de 60 à 62 ans était inévitable car la majorité des salariés avait à 60 ans les annuités nécessaires à une retraite à taux plein.**

**Cette affirmation de Bernard Maris rencontrait - qui s'en étonnerait ? - l'entier assentiment du néolibéral Dominique Seux avec lequel il était supposé débattre.**

Cette affirmation ne peut pourtant, en aucun cas, prétendre à l'objectivité que revendiquaient les deux compères.

Pour le Conseil d'Orientation des Retraites, l'âge moyen de départ en retraite est égal à 61,5 ans et l'âge moyen de sortie définitive du marché du travail est de 58,5 ans.

60 % des salariés du secteur privé qui prennent leur retraite ne sont plus, en effet, au travail. Ils sont au chômage, en maladie ou en invalidité. Avec un report de 2 ans de l'âge légal de départ en retraite, c'est 10 % à 15 % de salariés supplémentaires qui se retrouveraient dans cette situation et partiraient donc avec une retraite minorée, contrairement à toutes les affirmations péremptoires de M. Sarkozy. En effet, les droits acquis pour la retraite sont loin d'être identiques selon que l'on est au travail, au chômage, en invalidité ou en maladie. De surcroît, le problème serait reporté sur les caisses d'assurance maladie ou d'assurance chômage. Quel serait l'intérêt de ce report ?

L'espérance de vie en bonne santé est de 63,1 ans pour les hommes et de 64,2 ans pour les femmes. Pour un ouvrier, l'espérance de vie (calculée à l'âge de 35 ans) est inférieure de 10 ans à celle d'un cadre. Comment, dans ces conditions, peut-on estimer que 2 ans de retraite en moins ne pourraient avoir qu'une importance très relative et n'être qu'un paramètre comme un autre ?

Les salariés qui ont, aujourd'hui, le nombre d'annuités suffisantes pour partir en retraite à 60 ans ont commencé à travailler tôt, parfois très tôt, sans pour autant pouvoir profiter des dispositions de plus en plus restrictives de départ anticipé en retraite pour les carrières longues. S'appuyer sur cette réalité pour vouloir les faire travailler après 60 ans est donc particulièrement cynique.

Reporter de deux ans l'âge de départ en retraite, c'est soit allonger le temps durant lequel des salariés qui ne sont déjà plus travail ne seront pas pour autant en retraite, soit laisser au travail des salariés âgés alors que des centaines de milliers de jeunes ne trouvent pas de travail.

Pour le gouvernement de Nicolas Sarkozy, le passage de l'âge légal de 60 à 62 ans implique le passage de 65 à 67 ans de l'âge auquel un salarié pourrait bénéficier du taux plein (50 %) même s'il n'a pas le nombre de trimestres nécessaires. 25 % des femmes, aujourd'hui, ne bénéficient du taux plein qu'à 65 ans. Faudra-t-il qu'elles attendent deux ans de plus pour bénéficier de ce taux ? Et dans quelle situation attendraient-elles d'avoir 67 ans ? Au chômage (alors que Christine Lagarde a fait savoir sa volonté d'en finir avec la dispense de recherche d'emploi pour les salariés âgés) ou sans aucune ressource autre que le RSA ?

Maris et Seux avancent l'exemple de l'Allemagne pour justifier la régressions des retraites en France. Il faut cependant savoir qu'en Allemagne le report de l'âge légal à 67 ans dont les libéraux nous rebattent les oreilles ne se fera qu'en 2029. Par ailleurs, seulement 21,5 % des salariés allemands de plus de 60 ans ont aujourd'hui un travail (cf. Le Monde de l'économie du 7 septembre) ce qui relance le débat au sein du SPD, lui qui est convaincu d'avoir

## **Non, le report de l'âge légal de 60 à 62 n'est pas inévitable**

---

perdu les élections pour avoir accepté le passage à 67 ans alors que 80 % des allemands y étaient opposés. Si les salariés allemands ont subi, au cours des dernières années, une défaite sociale extrêmement dure, nous n'avons aucune raison d'accepter de subir les conséquences dans notre pays. Il faut, enfin, savoir que la situation démographique française n'a rien à voir avec la situation démographique allemande. En France, selon l'institut Nationale d'Etudes Démographiques (INED), le taux de fécondité des femmes est égal à 2,09 enfants par femmes (assurant ainsi le renouvellement des générations) alors qu'il n'est que de 1,5 en Allemagne. Dans ces conditions, comme le souligne l'économiste Dominique Taddéi, vouloir imposer des règles européennes communes à l'évolution des retraites revient à « fixer la même politique de chauffage pour Helsinki, l'Andalousie ou la Sicile ! »

Pourquoi, enfin, le report de l'âge légal serait-il « inévitable » ? Il n'est « inévitable » que pour ceux qui veulent ignorer qu'il est tout à fait possible de financer nos retraites par répartition sans toucher à l'âge légal ou à la durée de cotisation mais en augmentant les cotisations retraites et en priorité les cotisations retraites patronales. Sarkozy a d'emblée, refusé tout débat sur le montant des cotisations retraites. La contre-réforme qu'il veut nous imposer pèse à 90 % sur les seuls salariés et ne fait qu'égratigner les profits et la rente. Comment Maris peut-il accepter de justifier un tel déni de démocratie ?

En refusant de prendre en considération la situation des salariés âgées, des jeunes, des femmes, en refusant de regarder au-delà des caisses de retraites et de s'intéresser aux caisses d'assurance-maladie et d'assurance chômage, en refusant de chercher une solution au problème de nos retraites du côté des recettes et de l'augmentation des cotisations retraites patronales, Bernard Maris ne fait, hélas, que s'aligner sur Nicolas Sarkozy et le néolibéralisme le plus plat, celui de Dominique Seux.

**Jean-Jacques Chavigné**